



Français du monde-adfe

Section de Rome et du Latium

Lettre d'Information n°9

juillet 2013

EDITO

Un nouveau visage pour Rome: Ignazio Marino

Le 10 juin dernier, Rome a choisi un nouveau maire. Son nom ? Ignazio Marino (Parti Démocrate), élu avec 60,5% des suffrages au second tour contre 39,5% pour le maire sortant, Gianni Alemanno (PDL). Le scrutin a cependant été marqué par une faible participation.

Changement de style : timide, vélo et sac à dos, Ignazio Marino est un chirurgien de 58 ans spécialisé en greffe d'organes. Fort d'une expérience internationale (études entre Rome, Cambridge et Pittsburgh), il est devenu en 1993 co-directeur du centre de greffes "Veterans Affairs Medical Center" aux Etats-Unis, a contribué à fonder l'ISMETT (centre de Greffe à Palerme) qu'il a dirigé. Il a également été à la tête du département de greffes "Jefferson Medical College de Philadelphia". En 2001, il a effectué la première greffe d'organe à un patient séropositif. A son retour en Italie, afin de faire évoluer la législation italienne sur le thème du Testament Biologique, il s'implique dans la vie politique et est élu sénateur en 2006, puis réélu en 2008.

Pour Rome, son [premier projet](#), qui sera mis en œuvre dès le mois d'août, est de taille, puisqu'il s'agit de changer la circulation autour du Colisée pour voir naître une grande zone piétonne autour des forums impériaux, avec, à terme, la réalisation d'un grand parc archéologique relié à l'Appia Antica, comme l'avait imaginé l'architecte Antonio Cederna.

Bertrand Delanoë, le maire de Paris, adresse ce message : « *L'élection d'Ignazio Marino à la mairie de Rome est un message de renouveau pour la capitale italienne. Je salue cette victoire et forme le vœu que son élection fasse écho à l'espérance de progrès et d'ouverture auquel son projet est associé. Rome, seule ville jumelée avec Paris, met fin avec cette élection à cinq années de gestion très réactionnaire. Le peuple romain a exprimé avec force sa volonté de changement. Fidèle aux valeurs que nous partageons et à la fraternité qui unit nos villes, je tiens à assurer au nouveau maire de Rome, au nom des Parisiens et en mon nom personnel, ma solidarité et mon amitié.* »

Voici la composition du [nouveau conseil municipal](#) :

- Adjoint au maire, et conseiller municipal au patrimoine: **Luigi Nieri**, impliqué depuis toujours dans la gestion de la ville et la requalification des zones dégradées;
- Ecole, enfance, jeunesse et égalité des chances: **Alessandra Cattoi**, master en histoire contemporaine, journaliste et éditrice de nombreux ouvrages;
- Culture, créativité et promotion artistique: **Flavia Barca**, master en littérature, diplôme de Communication Policy Studies à Londres;
- Transformation urbaine: **Giovanni Caudo**, architecte et écrivain, professeur à l'Université Roma Tre, a participé à la rédaction du nouveau plan d'occupation du sol de la Région Latium;
- Politiques et aides sociales: **Rita Cutini** docteur en recherche et éducation sanitaire assistante

- Politiques et aides sociales: **Rita Scattini**, docteur en Recherche et éducation sanitaire, assistante sociale, enseignante à l'Université Roma Tre et l'Université di Roma LUMSA;

- Transports et mobilité: **Guido Improta**, master en sciences politiques, sous-secrétaire au infrastructures et transport du gouvernement Monti.
- Rome productive: **Marta Leonori**, née en 1977, master en économie, spécialisation en management des administrations publiques.
- Environnement, gestion des déchets et agroalimentaire: **Estella Marino**, née en 1975, master en ingénierie environnementale, spécialisation en économie et gestion environnementale;
- Banlieues et travaux publics: **Paolo Masini**, profonde connaissance de Rome, des banlieues et à l'origine de projets sociaux;
- Bilan et rationalisation des dépenses: **Daniela Morgante**, magistrat de la cour des Comptes, membre du Collège des Réviseurs Comptables.
- Travail, Emploi, Logement: **Daniele Ozzimo**, né dans le quartier Centocelle en 1972, master en sciences politiques et impliqué dans le social;
- Qualité de vie, sport et bien-être: **Luca Pancalli**, avocat, a participé à 4 éditions des jeux paralympiques, a été vice-président du CONI (comité olympique national italien).

LA RUBRIQUE DE LA SECTION Fdm-adfe de ROME et du LATIUM

Commission locale des bourses

Le 30 mai dernier s'est tenue à l'ambassade la première commission locale des bourses (CLB) de l'année scolaire 2013-2014 pour les établissements de Rome, Naples et Florence (ces deux derniers tenant une pré-commission), présidée par M. Chalençon, notre consul. Un représentant de Fdm-adfe y siège en tant que membre désigné d'une des deux associations reconnues d'utilité publique. M. Maillard, le ministre conseiller, a ouvert la séance.

La réforme des bourses, mise en place pour la première fois à cette occasion, se traduit par deux nouveautés :

- La restriction budgétaire, avec une limite de crédits fixée par l'administration après un dialogue avec le poste.
- Un nouveau calcul de quotité qui a entraîné une baisse de quotité théorique des bourses pour environ la moitié des dossiers.

Le poste, Français du monde-adfe et les associations de parents d'élèves suivent avec les familles concernées un certain nombre de dossiers qui nécessiteraient un réajustement. Les prochaines étapes sont la commission nationale des bourses dont vous trouverez un compte rendu plus bas, et en octobre la deuxième CLB, où seront examinés les recours.

Fête de la musique

Pour cette deuxième édition, plus de 140 participants ont profité du charme du parc de la Villa Strohl-Fern, gracieusement mis à notre disposition par Monsieur le Proviseur du Lycée Chateaubriand.

Avec la compagnie de la lune pleine, la crainte de la pluie disparue, le groupe des **Sponge** nous a accueilli (Michel Bédouin à la guitare et voix, Denis Péchoux au clavier, Bruno Charrondière à la basse, Andrea Delle Piane à la batterie, Frederic Sahkoun au saxophone et guest star). Les Sponges est un groupe mythique dont on taira l'origine du nom, un groupe qui sévit depuis de très nombreuses années et a accueilli, autour d'un noyau historique, plusieurs générations de

musiciens plus ou moins recommandables. Blues, rock, trip hop, anglais, français, y-en avait pour tous les goûts et tous les âges.

Le groupe **Le Cardamomò** nous a ensuite charmé et fait danser (Antonia Harper au violon et voix, Marta Vitalini à l'organetto et récit, Gioia Di Biagio à l'organetto et effets spéciaux, Ivan Radicioni à la trompette et percussions). Le répertoire des Cardamomò prend racine dans la tradition italienne, française, et de l'Europe de l'est, et reprend des morceaux de musiciens contemporains comme Massimo Ombres, Yann Tiersen, Mario Salvi, Riccardo Tesi, Goran Bregovic, Stefan Delicq.

Le buffet, copieux et varié, la participation de dizaines de personnes au barbecue (merci à Olivier et Christian et leurs amis), aux cuisines, aux tables, au nettoyage et au rangement a rendu cette soirée conviviale encore plus sympathique.

Prochaines activités

Suivez nos actualités sur le [nouveau site](#) des sections d'Italie

Nos activités sont ouvertes à tous. La plupart nécessitent une inscription, qui nous permet de prévoir une organisation adaptée, et une participation financière, avec en général un tarif préférentiel pour nos adhérents. Si vous n'êtes pas adhérent mais souhaitez être tenu au courant et pouvoir vous inscrire à ces activités en figurant sur notre liste de diffusion, n'hésitez pas à nous le signaler par mail à fdmadferoma@gmail.com.

Le bureau de la section vous propose une rencontre mensuelle tous les 2^{ème} jeudi du mois à 19h. Attention, nous avons changé de lieu de rencontre, nous vous proposons désormais la librairie-café [Bohemien](#), Via degli Zingari, 36, dans le quartier Monti, métro Cavour. Cette activité est d'accès libre, sans inscription ni participation financière en dehors de la consommation. Prochain rendez-vous le **12 septembre**.

Dimanche 29 septembre venez vous balader et pique niquer avec nous en montagne. Les détails seront donnés à la rentrée.

Retenez aussi la date de notre assemblée générale, le **jeudi 10 octobre** à 19h.

LA RUBRIQUE DES FRANCAIS DU MONDE

La Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger (Fapée)

L'assemblée générale annuelle de la Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger s'est tenue samedi 6 juin dernier à l'Assemblée Nationale, en présence de Mme Conway-Mouret, ministre des Français de l'étranger, de la directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), du directeur général de la Mission Laïque Française, de représentants du ministère de l'éducation nationale, du ministère des affaires étrangères, de syndicats enseignants, de nombreux députés et sénateurs.

Français du monde-adfe était largement représentée à travers Monique Ceriser Ben Guiga, notre présidente, Michèle Bloch, membre du bureau national et représentante à la commission nationale des bourses, des conseillers AFE, des députés et des sénateurs.

Une centaine de représentants d'APE venus du monde entier ont pu échanger, exposer leurs préoccupations auprès des principaux acteurs du réseau, recueillir des informations sur l'avenir du réseau ou le nouveau système des bourses. Les inquiétudes des représentants de Rome à propos des hausses de frais de scolarité et de la baisse de quotité des bourses de familles mono parentales qui se retrouvent dès lors encore plus fragilisées, ont été entendues. On peut noter que les associations de parents d'élèves (APE) des 6 établissements d'enseignement français

d'Italie de Naples, Rome, Milan, Turin et Florence, sont toutes adhérentes à la Fapée.

Par la qualité de son activité et de son implication, notamment de son président François Denis et de sa déléguée générale Isabelle Tardé, la fédération est devenue un partenaire incontournable et un maillon essentiel de la vie des Français à l'étranger.

Voici comment la Fapée se présente sur son [site](#) (où sont rassemblées énormément d'informations intéressant tout parent d'élève du réseau d'enseignement français à l'étranger) :

- La Fapée est la seule fédération compétente sur les problématiques spécifiques de l'enseignement français à l'étranger. Elle a été créée en 1980 par des élus et des parents de toutes nationalités et regroupe exclusivement des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français dans le monde (EGD, conventionnés, homologués).
- Elle est indépendante de tout groupement politique, syndical ou religieux.
- Elle est reconnue d'utilité publique et contribue activement aux structures de gestion et de concertation de l'enseignement français à l'étranger.
- Elle a professionnalisé la représentation des parents d'élèves du réseau pour qu'aujourd'hui ils soient partie prenante de ses orientations stratégiques et promoteurs de son évolution pédagogique.
- Elle siège au Conseil d'Administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), à la Commission Nationale des Bourses, et, à travers son président, au Conseil d'Administration de la Mission Laïque Française (MLF).
- Elle réunit des APE indépendantes de plus de 160 établissements sur tous les continents, elle en informe bien davantage! Elle fédère les plus gros établissements du réseau, tout comme bon nombre de jeunes APE, représentant plus d'une famille sur trois.

Commission nationale des bourses

La Commission nationale des bourses scolaires (CNB) s'est réunie à Paris les 3 et 4 juillet 2013, sous la présidence de Mme Descôtes, directrice de l'Agence pour l'Enseignement français à l'Etranger (AEFE) et en présence de M. Saint Paul directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire au Ministère des Affaires étrangères, M. Nicolas de la Direction des Français à l'étranger (DFAE). Français du monde-adfe était représenté par Soledad Margareto siégeant au titre de l'Assemblée des Français de l'Etranger et Michèle Bloch au titre de Français du Monde, Claudine Lepage siégeait au titre du sénat. Cette CNB était la première depuis la mise en place du nouveau système de bourse pour le rythme nord; elle a permis de faire un bilan d'étape, d'aborder les différents aspects de la réforme et d'en mesurer un premier impact.

Le résultat des premières commissions locales ne permettent pas de tirer des conclusions sur l'impact de la réforme eu égard au nombre important de demandes ajournées qui devront être étudiées en CLB 2 et aux recours qui pourront être présentés sur les dossiers rejetés.

Les familles bénéficiaires de la mesure d'atténuation qui limite à 20 % la baisse de quotité lorsque la situation financière est inchangée doivent être avisées que cette mesure n'est valable que pour cette année de transition.

Grâce au travail des commissions locales les familles bénéficiaires de bourses à 100% ont été protégées lorsque leur situation le justifiait. Elles représentent 44% des familles boursières alors que le calcul théorique en donnait 40% et que dans l'ancien système elles en représentaient 60%. Il faudra veiller à ce que les familles qui n'obtiennent plus 100% de quotité puissent assumer les frais restant à leur charge et à ce que soient effectifs les ajustements qui s'avèreraient nécessaires afin de respecter les objectifs d'équité et de justice de la réforme.

Espérons que le triennum qui sanctuarise l'augmentation du budget des bourses, au titre de la priorité donnée à l'enseignement par le chef de l'État, ne sera pas remis en question dans un contexte de crise économique qui pèse sur tous.

AGENDA

jeudi 12 septembre à 19h au caffè Bohemien, via degli Zingari, 36 : le café mensuel de la rentrée pour se retrouver autour d'un verre

mercredi 18 septembre : réunion du bureau de la section

dimanche 29 septembre : balade et pique-nique gastronomique en montagne

jeudi 10 octobre à 19h à la médiathèque du centre St Louis : Assemblée Générale de la section Français du monde de Rome

INFOS PRATIQUES

Créer des emplois, répondre à des besoins

Les chèques emploi-service permettent de lutter efficacement contre le travail au noir, et de créer des emplois. Un exemple d'emploi nouveau et original, qui se développe en France et pourrait prendre pied en Italie: le secrétaire ou assistant personnel. Parents de jeunes enfants, personnes âgées, personnes en passe délicate à cause d'une maladie ou d'un déménagement, ou simples travailleurs débordés, peuvent avoir besoin régulièrement ou ponctuellement, pour quelques heures par-ci par-là, de quelqu'un pour les aider à mettre de l'ordre dans leurs papiers et dans leurs placards, à trouver la meilleure affaire, à régler de multiples questions administratives ou encore à faire un budget. Qui n'a rêvé d'un intermédiaire pour les questions embêtantes, de quelqu'un qui s'y retrouve sur Internet, voire simplement de quelqu'un qui soit là pour vous aider à mettre le pied à l'étrier ?

Buoni lavoro ou voucher, les chèques emploi service italiens

Pour régler les employés à domicile occasionnels (Baby-sitter, ménage, repassage, petits travaux domestiques, cours, jardinage, cuisine...), il existe désormais en Italie un moyen de paiement facile, pratique et équitable. Il s'agit du buono lavoro, encore appelé voucher, cousin de notre chèque emploi service.

Chaque bon à une valeur de 10 €. Il existe également des bons "multiples" de 20 et 50 €. Ils comprennent une assurance accident du travail et l'assurance vieillesse individuelle. Un bon de 10 € correspond à une heure de travail. Pour un bon de 10 €, le travailleur perçoit 7,50 € net.

Une autre bonne nouvelle est que l'employeur peut déduire la part des charges sociales (13%) de sa déclaration d'impôt jusqu'à 1 549,37 € .

Il faut noter que ce bon ne peut être utilisé que pour les emplois occasionnels, et qu'il ne peut en aucun cas être utilisé pour payer une personne travaillant régulièrement, qui doit alors bénéficier d'un contrat de travail.

Qui peut bénéficier de ce type de paiement

- Les retraités
- Les étudiants (jeunes de plus de 16 ans et moins de 25 ans, inscrits à l'université ou écoles, avec autorisation des parents ou tuteurs pour les mineurs). Les mineurs peuvent travailler le samedi, dimanche ou durant les vacances (du 1^{er} décembre au 30 janvier, du dimanche des palmes au mardi suivant le lundi de Pâques, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre). Pour les autres étudiants, il n'y a pas de contraintes de dates.

- Les personnes percevant des prestations sociales (chômage, aides sociales) pour tous les secteurs d'activité (dans ce cas l'ensemble des règlements par voucher ne peuvent excéder 3 000€ net par an)
- Les travailleurs à mi-temps : Attention, l'employeur régulier et l'employeur occasionnel ne peuvent être le même.
- Autres catégories (sans emploi, bénéficiaires des indemnités Mini-ASpI e Mini-ASpI, chômage spécial agricole, travailleurs du public et privé.)
- Les étrangers en règle avec leur titre de séjour (Attention : les Vouchers ne permettent pas l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour)

Voici un [tableau récapitulatif](#) en italien sur les catégories et les limites d'utilisation des bons.

Où se procurer ces bons

Dans :

- Les bureaux de tabac
- Les bureaux de poste
- Les agences bancaires autorisées
- Les centres INPS
- Sur l'espace Internet INPS

Limites économiques pour l'employé

L'ensemble des sommes reçues par les prestataires de services ne peut dépasser 5 000 € net (6 666 € brut) au cours d'une année, pour l'ensemble des employeurs.

Pour les prestations effectuées pour les entreprises ou les profession libérales, on ne peut dépasser 2 000 € net par employeur, tout en restant dans la limite de 5 000 € par an.

Obligation de l'employeur

Avant le début de de l'activité, l'employeur doit communiquer le début de la prestation de service à l'INPS (afin d'activer la protection assurance accident du travail). Cette procédure est obligatoire et peut s'effectuer soit au numéro vert INPS (Numéro vert 803 164, également disponible en français), soit sur le portail Internet INPS, ou bien encore en se rendant directement a bureau INPS. Il faudra alors communiquer son code fiscal, le début et la fin de la prestation, la typologie d'activité, nom, prénom et code fiscal de l'employé, lieu de travail.

De plus l'employeur doit demander à l'employé une déclaration sur l'honneur aux termes de laquelle ce dernier s'engage à respecter les limites de rémunération autorisées. Cette déclaration de la part de l'employé est nécessaire et suffisante pour garantir l'employeur en cas de sanction.

Encaissement des bons

Les bons peuvent être encaissés, en présentant son code fiscal et un document d'identité, par le canal par lequel ils ont été émis. (un bon acheté chez le buraliste sera encaissable chez un buraliste, un bon émis par la banque sera encaissé auprès de la même enseigne bancaire, et un chèque émis à la poste peut être encaissé dans les bureaux de poste).

Remboursement des bons

Si l'employeur n'utilise pas les bons achetés, il peut demander le remboursement des bons non utilisés auprès de l'organisme qui a émis ces bons.

Information complémentaire

Vous pouvez appeler l'INPS, (service disponible en plusieurs langues), au Numéro vert : **803 164** à partir d'un téléphone fixe, ou bien au **06 16 41 64** (payant). Vous pouvez également consulter

le site de l'INPS www.inps.it.

Concrétisez votre soutien à Fdm-adfe, rejoignez-nous et [adhérez à](#)

**Français du monde-adfe
Section de Rome et du Latium**

fdmadferoma@gmail.com
www.francais-du-monde.org/site-section/italie/

N'hésitez pas à diffuser largement la lettre d'information de Fdm-adfe section de Rome et du Latium

NB: en application du code électoral, vos élus ont accès à la liste électorale de leur circonscription, ainsi qu'aux mails qui y sont portés pour les Français de l'étranger. Cet envoi n'a pas pour objectif d'encombrer inutilement votre messagerie, mais bien d'informer les ressortissants français de Rome et ses environs. Il vous suffit de cliquer ci dessous ou de nous envoyer un message pour que votre mail soit supprimé de notre fichier.
